

La synodalité, une ecclésiologie selon Vatican II

1. Introduction : La synodalité, une manière d'être Église
2. La synodalité selon Vatican II : une ecclésiologie de communion
3. Événement du synode
4. Le Pape Léon XIV
5. Quelques éléments de la synodalité vécue au synode
6. La conversion à redéfinir : termes et enjeux
7. Caractéristiques d'une Église synodale
8. Primauté, Collégialité, Synodalité

- « *Le Peuple de Dieu participe à la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ* » (*Lumen Gentium*, 10).
- « Aussi dans l'Église, tous, qu'ils appartiennent à la hiérarchie ou qu'ils soient régis par elle, sont appelés à la sainteté selon la parole de l'apôtre : « Oui, ce que Dieu veut c'est votre sanctification » (*1 Th* 4, 3 ; cf. *Ep* 1, 4). Cette sainteté de l'Église se manifeste en permanence et doit se manifester par les fruits de grâce que l'Esprit produit dans les fidèles ; sous toutes sortes de formes, elle s'exprime en chacun de ceux qui tendent à la charité parfaite, dans leur ligne propre de vie, en édifiant les autres ; elle apparaît d'une manière particulière dans la pratique des conseils qu'on a coutume d'appeler évangéliques) » (*Lumen Gentium*, 39).
- « *Les laïcs ont pour vocation propre de chercher le Royaume de Dieu en gérant les réalités temporelles et en les ordonnant selon Dieu* » (*Lumen Gentium*, 31).
- « *L'expérience du Synode peut aider les évêques, les prêtres et les diacres à redécouvrir la coresponsabilité dans l'exercice de leur ministère, qui requiert également la collaboration avec d'autres membres du peuple de Dieu. Une répartition plus articulée des tâches et des responsabilités, un discernement plus courageux de ce qui appartient en propre au ministère ordonné et de ce qui peut et doit être délégué à d'autres, favoriseront son exercice d'une manière spirituellement plus saine et pastoralement plus dynamique dans chacun de ses ordres.* » (Document final du Synode 2024, §74).

La conversation dans l'Esprit : « Elle entrelace harmonieusement la pensée et le sentiment, et génère un univers partagé » (DF §45) ; « La grâce mène à son accomplissement cette expérience humaine » (DF §45). « Faire l'expérience du partage à la lumière de la foi, dans la recherche de la volonté de Dieu, au sein d'une atmosphère évangélique, où l'Esprit Saint peut faire entendre sa voix absolument singulière » (DF §45).

DF §18 : « Dans le peuple saint de Dieu, qui est l'Église, la communion des fidèles (*communio fidelium*) est en même temps la communion des Églises (*communio ecclesiarum*), qui se manifeste dans la communion des évêques (*communio episcoporum*), en vertu du principe très ancien selon lequel « l'évêque est dans l'Église et l'Église est dans l'évêque » (S. Cyprien, *Epistola* 66, 8). Au service de cette communion multiforme, le Seigneur a placé l'apôtre Pierre (cf. Mt 16, 18) et ses successeurs. En vertu du ministère pétrinien, l'évêque de Rome est « le principe perpétuel et visible et le fondement » (LG 23) de l'unité de l'Église. »

« Vous êtes, chers Cardinaux, les plus proches collaborateurs du Pape, et c'est pour moi un grand réconfort dans l'acceptation d'un fardeau qui est manifestement bien au-delà de mes forces, comme de celles de n'importe qui d'autre. Votre présence me rappelle que le Seigneur, qui m'a confié cette mission, ne me laisse pas seul pour en porter la responsabilité » (discours de Léon XIV aux cardinaux).

« C'est le Ressuscité, présent parmi nous, qui protège et guide l'Église et qui continue à la faire revivre dans l'espérance, par l'amour « répandu dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné » (Rm 5, 5). Il nous appartient de nous faire les auditeurs dociles de sa voix et les ministres fidèles de ses desseins de salut, en nous rappelant que Dieu aime se communiquer, plus que dans le fracas du tonnerre et des tremblements de terre, dans le « murmure d'une brise légère » (1 R 19, 12) ou, comme certains le traduisent, dans une « voix subtile de silence ». Telle est la rencontre importante, à ne pas manquer, à laquelle il faut éduquer et accompagner tout le saint peuple de Dieu qui nous est confié ».

« Et à cet égard, je voudrais que nous renouvelions ensemble, aujourd'hui, notre pleine adhésion au chemin que l'Église universelle suit depuis des décennies dans le sillage du Concile Vatican II. Le Pape François en a magistralement rappelé et actualisé le contenu dans l'Exhortation apostolique *Evangelii gaudium*, dont je voudrais souligner quelques aspects fondamentaux : le retour à la primauté du Christ dans l'annonce (cf. n° 11) ; la conversion missionnaire de toute la communauté chrétienne (cf. n° 9) ; la croissance dans la collégialité et la synodalité (cf. n° 33) ; l'attention au *sensus fidei* (cf. nos 119-120), en particulier dans ses formes les plus authentiques et les plus inclusives, comme la piété populaire (cf. n° 123) ; l'attention affectueuse aux plus petits et aux laissés-pour-compte (cf. n° 53) ; le dialogue courageux et confiant avec le monde contemporain dans ses diverses composantes et réalités (cf. n° 84 ; Concile Vatican II, Constitution pastorale *Gaudium et spes*, 1-2) ».

« Le chemin synodal constitue un acte de réception ultérieure du Concile, prolongeant son inspiration et relançant sa force prophétique pour le monde d'aujourd'hui » (DF §5).

L'Église entière et les Églises locales

Saint Clément de Rome : « L'Église de Dieu qui est en séjour à Rome à l'Église de Dieu qui est en séjour à Corinthe ».

« Le processus synodal nous a fait éprouver le “goût spirituel” d'être le peuple de Dieu, rassemblé de toute tribu, langue, peuple et nation, vivant dans des contextes et des cultures différentes » (DF §17).

Tout au long de la deuxième session du synode, cette tension entre l'Église entière et chaque des Églises locales a rejailli avec force. Avec le besoin de reconnaître la valeur de chaque culture, culture qui est soumise à une réalité plus grande, l'Évangile, et de soigner l'unité de l'Église entière. Comment une culture peut-elle exprimer une spécificité légitime sans menacer l'unité de l'Église tout entière ? Il y a un défi de faire entendre l'Évangile dans toutes les cultures ; il s'agit même de la grâce reçue lors de la confirmation : « La confirmation, qui rend présente la grâce de la Pentecôte dans la vie du baptisé et de la communauté, est un don de grande valeur pour renouveler le prodige d'une Église animée par le feu de la mission qui aie le courage d'aller sur les chemins du monde et la capacité de se faire comprendre de tous les peuples et de toutes les cultures. Tous les croyants sont appelés à contribuer à cet élan » (DF §25).

« Les différentes cultures peuvent saisir l'unité qui sous-tend leur pluralité et les ouvre à la perspective d'un échange de dons. “L'unité de l'Église n'est pas uniformité, mais intégration organique des légitimes diversités”. La variété des expressions du message salvifique évite de le réduire à une compréhension unique de la vie de l'Église et des formes théologiques, liturgiques, pastorales et disciplinaires dans lesquelles il s'exprime » (DF §39).

Communion dans l'Église synodale

Dépasser les peurs

« En vertu du baptême, les hommes et les femmes jouissent d'une égale dignité dans le peuple de Dieu. Cependant, les femmes continuent à rencontrer des obstacles pour obtenir une reconnaissance plus pleine de leurs charismes, de leur vocation et de leur place dans les diverses sphères de la vie de l'Église, ce qui nuit au service de la mission commune » (DF §60).

« Ce synode était espéré par certains ou redouté par d'autres comme une révolution, qui bouleverserait de fond en comble les structures et les fonctionnements ecclésiaux. L'Église cependant, comme l'ensemble des organisations humaines, progresse non par révolutions mais par approfondissement, purification, ajustement » (Mgr Matthieu Rougé, Le monde, 24 novembre 2024).

6. La conversion à redéfinir : termes et enjeux

1. **Communion** : « *La synodalité est une expression de la communion ecclésiale, où chacun est reconnu comme un sujet actif de la mission* »
2. **Participation** : « *Tous les baptisés sont sujets actifs de l'évangélisation* »
3. **Mission** : « *La synodalité est orientée vers l'annonce de l'Évangile et le service du Royaume* »

7. Caractéristiques d'une Église synodale

« Marche commune des chrétiens avec le Christ et vers le Royaume de Dieu, en union avec toute l'humanité » (DF §28).
« Orientée vers la mission, elle implique la rencontre en assemblée aux différents niveaux de la vie ecclésiale, l'écoute réciproque, le dialogue, le discernement communautaire, la formation d'un consensus comme expression de la présence dans l'Esprit du Christ vivant, et la prise de décision dans une coresponsabilité différenciée » (DF §28).

« Chemin de renouveau spirituel et de réforme structurelle pour rendre l'Église plus participative et missionnaire, c'est-à-dire pour la rendre plus capable de marcher avec chaque homme et chaque femme en rayonnant la lumière du Christ » (DF §28).

« Le monde dans lequel nous vivons, et que nous sommes appelés à aimer et à servir même dans ses contradictions, exige de l'Église le renforcement des synergies dans tous les domaines de sa mission. **Le chemin de la synodalité est justement celui que Dieu attend de l'Église du troisième millénaire** » (PAPE FRANÇOIS, *Discours pour le 50^{ème} anniversaire de l'institution du Synode des Évêques*, 17 octobre 2015).

« Le synode est, en outre, un espace protégé où l'Église fait l'expérience de l'action de l'Esprit Saint. Dans le synode, l'Esprit parle à travers la langue de toutes les personnes qui se laissent guider par le Dieu qui surprend toujours ».

« Il faut également mettre en valeur de façon résolue le principe de co-essentialité entre les dons hiérarchiques et les dons charismatiques dans l'Église, sur la base de l'enseignement du concile Vatican II » (CTI, §74 ; cf. *Lumen Gentium* I, 4 ; II, 12, etc.).

« **Tout renouvellement de l'Église consiste essentiellement en une fidélité plus grande à sa vocation** » (CONCILE VATICAN II, *Décret Unitatis redintegratio*, §6).

« L'Église doit devenir la maison et l'école de la communion » (SAINT JEAN-PAUL II, *Novo millennio ineunte*, §43).

PAPE FRANÇOIS, *Introduction du Saint-Père à la 1ère Congrégation générale de la XIVe Assemblée générale extraordinaire du Synode des Évêques*, 5 octobre 2015.

8. Primauté, Collégialité, Synodalité

Circularité entre la mission des pasteurs, la synodalité et le magistère

« L'Église est appelée à coordonner la participation de tous, selon la vocation de chacun, avec l'autorité conférée par le Christ au collège des évêques, avec le pape à sa tête. (...) **L'autorité des pasteurs est un don spécifique de l'Esprit du Christ-Tête pour l'édification de tout le Corps** ; c'est n'est pas une fonction déléguée par le peuple ni représentative de celui-ci » (COMMISSION THÉOLOGIQUE INTERNATIONALE, *La synodalité dans la vie et dans la mission de l'Église*, §67).

« Le processus synodal doit se dérouler au sein d'une communauté hiérarchiquement structurée » (COMMISSION THÉOLOGIQUE INTERNATIONALE, *La synodalité dans la vie et dans la mission de l'Église*, §69).

Associer évêques et non-évêques

« Nous inaugurons un nouvel organisme synodal au niveau continental, qui place la collégialité épiscopale au cœur de la synodalité ecclésiale, expression du lien entre l'évêque et le peuple de Dieu dans son Église locale, et de la conception de l'Église universelle comme "Église des Églises locales", présidée dans l'unité par l'évêque de l'Église de Rome, avec Pierre et sous Pierre » (MGR MIGUEL CABREJOS, *Homélie d'ouverture de la VIe assemblée du CELAM*).

La synodalité « nous offre le cadre d'interprétation le plus adéquat pour comprendre le ministère hiérarchique lui-même » (PAPE FRANÇOIS, *Discours pour le 50^{ème} anniversaire de l'institution du Synode des Évêques*, 17 octobre 2015).

« Dans la dynamique de la synodalité, se trouvent ainsi liés l'aspect communautaire qui inclut tout le peuple de Dieu, la dimension collégiale relative à l'exercice du ministère épiscopal et le ministère de la primauté de l'évêque de Rome » (COMMISSION THÉOLOGIQUE INTERNATIONALE, *La synodalité dans la vie et dans la mission de l'Église*, §64).

Responsabilité de tous

« Une Église synodale est une Église de participation et de coresponsabilité. Dans l'exercice de la synodalité, l'Église est appelée à coordonner la participation de tous, selon la vocation de chacun, avec l'autorité conférée par le Christ au collège des évêques, avec le pape à sa tête. La participation se fonde sur le fait que tous les fidèles sont habilités et appelés à mettre au service les uns des autres les dons respectifs reçus du Saint-Esprit. L'autorité des pasteurs est un don spécifique de l'Esprit du Christ-Tête pour l'édification de tout le Corps ; ce n'est pas une fonction déléguée par le peuple ni représentative de celui-ci » (*La Synodalité dans la vie et dans la mission de l'Église*, §67).

Discours de Benoît XVI pour l'ouverture du Congrès ecclésial de Rome, le 26 mai 2009 : « Toujours mieux comprendre ce qu'est cette Église, ce Peuple de Dieu dans le Corps du Christ. Il est dans le même temps nécessaire d'améliorer l'organisation pastorale, de façon à ce que, dans le respect des vocations et des rôles des personnes consacrées et des laïcs, l'on promeuve graduellement la coresponsabilité de l'ensemble de tous les membres du Peuple de Dieu. Cela exige un changement de mentalité concernant particulièrement les laïcs, en ne les considérant plus seulement comme des "collaborateurs" du clergé, mais en les reconnaissant réellement comme "coresponsables" de l'être et de l'agir de l'Église, en favorisant la consolidation d'un laïcat mûr et engagé. Cette conscience commune de tous les baptisés d'être Église n'amenuise pas la responsabilité des curés. C'est précisément à vous qu'il revient, chers curés, de promouvoir la croissance spirituelle et apostolique de ceux qui sont déjà assidus et engagés dans les paroisses : ils sont le noyau de la communauté qui constituera un ferment pour les autres » (BENOÎT XVI, *Discours pour l'ouverture du Congrès ecclésial de Rome*, 26 mai 2009).

Définition des termes

La primauté désigne la mise en œuvre d'un primat ; il y a un primat de l'Église universelle qui est le pape, un primat de l'Église particulière qui est l'évêque. La communion dans l'Esprit du Christ et entre baptisés passe par un primat ; d'où l'évocation du nom de l'évêque et du Pape.

La collégialité : succède au collège apostolique sans le remplacer. L'évêque est primat de l'Église locale et veille au bien de l'Église universelle (de manière collégiale). Saint Ignace d'Antioche (et d'autres sources anciennes) laisse entrevoir une sorte de collégialité dans l'Église locale, avec le presbyterium.

La synodalité : le synode, les institutions synodales et la synodalité.

Mise en œuvre

Les évêques ont la charge d'authentifier le *sensus fidei*, à comprendre dans les deux sens. L'évêque doit assumer le discernement du *sensus fidei* de son Église locale ; il ne peut pas exercer sa place dans le collège sans le discernement de son Église locale.

Le premier de l'Église locale doit garantir que l'on écoute le dernier. Étant le primat d'une Église locale, il doit vérifier que le *sensus fidei* est inculturé, avec son histoire. L'évêque fait aussi, en sa personne, le lien de son Église locale avec toutes les Églises locales. Le rôle du primat est également dans le gouvernement.

Lien entre la synodalité dans l'Église locale et son exercice au niveau universel ; l'évêque rend présent son Église locale dont il est le primat.

Enjeux de théologie fondamentale

Autorité de l'instance apostolique (collège épiscopal) qui incarne la fidélité au Christ. L'autorité tient également de la variété des charismes. Autorité des derniers dans l'Église synodale, qui détectent la proximité du Royaume (cf. FRANÇOIS ODINET, *Aujourd'hui le Royaume*). Circulation de l'autorité qui va plus loin que la circularité entre collégialité, primauté et synodalité.

8. Mise en œuvre pour une Église synodale

« Construire une Église où chacun se sente responsable de la mission ».

« Renouveler les structures pour qu'elles soient au service de la communion et de la mission ».

« L'Église a besoin de la contribution de tous ses membres pour accomplir sa mission. Les laïcs ne sont pas des collaborateurs des prêtres, mais des coresponsables de la mission de l'Église ».

Présentation du Document final du Synode

1. Statut du Document final
2. Structure et enjeux du Document final
3. Quelques éléments du Document final du synode
4. Différentes parties du Document Final

1. Statut du Document final

« Il est le fruit d'un processus de discernement collectif, où l'Esprit Saint a parlé à travers la voix du Peuple de Dieu » (DF, Introduction).

Statut du document final

« L'approbation des Membres étant reçue, le Document final de l'Assemblée est offert au Pontife Romain qui décide de sa publication. S'il est approuvé expressément par le Pontife Romain, le Document final participe du Magistère ordinaire du Successeur de Pierre » (*Constitution Apostolique Episcopalis Communio*, 15 septembre 2018, art. 18).

Mise en œuvre

« Les Évêques diocésains et Éparques veillent à l'accueil et à la mise en œuvre des conclusions de l'Assemblée du Synode, reçues par le Pontife Romain, avec l'aide des organismes de participation prévus par le droit. (...) Les Conférences épiscopales coordonnent la mise en œuvre des conclusions susmentionnées sur leur territoire et peuvent, pour ce faire, prévoir des initiatives communes » (*Constitution Apostolique Episcopalis Communio*, 15 septembre 2018, art. 19).

2. Structure et enjeux du Document final

Le Document final est organisé en **cinq parties** :

1. Introduction : La synodalité comme chemin de conversion et de mission, inspiré par la rencontre avec le Christ ressuscité :

2. Partie I – Le cœur de la synodalité (§13-48) Le Chemin de conversion

Appelés par l'Esprit Saint à la conversion (Jn 20,1-2)

L'Église, peuple de Dieu, sacrement d'unité (LG 9, 1 Co 10,17)

Les racines sacramentelles du peuple de Dieu (baptême, confirmation, eucharistie)

Signification et dimensions de la synodalité (CTI, n. 70a-c)

L'unité comme harmonie (CV 53, Jn 13,34-35)

La spiritualité synodale (écoute, discernement, conversion)

La synodalité comme prophétie sociale (FT 271, GS 40)

3. Partie II – Ensemble dans la barque

La conversion des relations (Jn 21,2-3)

De nouvelles relations (écoute, inclusion, réconciliation)

Dans une pluralité de contextes (migrations, culture numérique, urbanisation)

Charismes, vocations et ministères pour la mission (1 Co 12,4-7)

Le ministère ordonné au service de l'harmonie (évêques, prêtres, diacres)

Ensemble pour la mission (coresponsabilité des laïcs, femmes, jeunes, personnes handicapées)

2. Structure et enjeux du Document final

4. Partie IV – « Jetez le filet »

La conversion des processus (Jn 21,5-6)

Le discernement ecclésial pour la mission (Ac 15,28)

L'articulation des processus de décision (consultation, délibération, consensus)

Transparence, rendre-compte, évaluation (Ac 11,2-3)

Synodalité et organes de participation (conseils pastoraux, synodes diocésains)

5. Partie V – Une pêche abondante

La conversion des liens (Jn 21,8.11)

Enraciné et pèlerin (paroisses, communautés de base, mobilité humaine)

Échange de dons (entre Églises locales, œcuménisme, dialogue interreligieux)

Liens pour l'unité (Conférences épiscopales, assemblées ecclésiales)

Le service de l'évêque de Rome (primauté et synodalité)

7. Conclusion – Un banquet pour tous les peuples

La synodalité comme anticipation du **banquet eschatologique** (Is 25,6-8).

1. Introduction

La synodalité comme chemin de conversion et de mission, inspiré par la rencontre avec le Christ ressuscité.

« *La paix soit avec vous !* » (Jn 20,19-20) : fondement de la synodalité comme expérience de communion.

« *Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps [...] sont les joies et les tristesses des disciples du Christ.* » (GS 1) : l'Église est solidaire de l'humanité.

« *L'Esprit dit aux Églises* » (Ap 2,7) : la synodalité est une écoute collective de l'Esprit.

Le synode est un **processus** (2021-2024) marqué par l'écoute du Peuple de Dieu et le discernement des pasteurs.

Trois étapes : consultation locale → synthèse continentale → assemblée synodale en deux sessions (2023, 2024).

Relire l'expérience ecclésiale pour vivre la **communion**, la **participation** et la **mission**.

Transformer les résistances au changement en opportunités de conversion.

2. Partie I – Le cœur de la synodalité

Synodalité comme dimension constitutive de l'Église (CTI, n. 1) :

« La marche commune des chrétiens avec le Christ et vers le Royaume de Dieu. »

Trois aspects de la synodalité (CTI, n. 70) :

- a) **Style de vie** : cheminer ensemble, écouter, discerner, décider.
- b) **Structures ecclésiales** : organes de participation (conseils pastoraux, synodes diocésains).
- c) **Événements synodaux** : assemblées convoquées par l'autorité compétente.

Fondements théologiques :

- **Baptême** : source de la dignité égale et de la coresponsabilité (Ga 3,27-28).
- **Eucharistie** : *« signifie et réalise l'unité de l'Église »* (UR 2).
- **Sensus fidei** : *« Le peuple saint de Dieu ne peut errer dans la foi »* (LG 12).

• **Défis** :

- **Conversion des relations** : lutter contre le cléricalisme, les inégalités, les exclusions.
- **Écoute des pauvres et des marginalisés** : *« Ils ont une place de choix dans le cœur de Dieu »* (EG 197).
- **Dialogue œcuménique et interreligieux** : *« Échange de dons »* (UUS 28).

« La synodalité n'est pas une fin en soi : elle est orientée vers la mission » (§32).

3. Partie II – Ensemble dans la barque

- **Relations renouvelées :**

- *« À ceci tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples : si vous avez de l’amour les uns pour les autres. » (Jn 13,35).*
- **Écoute des femmes :** *« Il n’existe pas de raison d’empêcher les femmes d’assumer des rôles de guide dans les Églises. » (§60).*
- **Jeunes et enfants :** *« Leur voix est nécessaire à la communauté. » (§61-62).*

- **Ministères et vocations :**

- **Ministères laïcs :** *« Promotion de formes plus nombreuses de ministères non ordonnés. » (§66).*

- **Défis pastoraux :**

- **Migrations :** *« Construire des communautés interculturelles. » (§112).*
- **Culture numérique :** *« Faire du web un lieu prophétique de mission. » (§113).*

«Une Église synodale se caractérise comme un espace où les relations peuvent s’épanouir, grâce à l’amour mutuel qui constitue le “commandement nouveau” laissé par Jésus à ses disciples (cf. Jn 13, 34-35) » (§34)

4. Partie III – « Jetez le filet »

- **Discernement ecclésial :**

- « *L'Esprit-Saint et nous-même avons décidé* » (Ac 15,28) : modèle pour les décisions synodales.
- **Étapes** : prière, écoute de la Parole, dialogue, recherche du consensus.

- **Processus décisionnels :**

- « **Rien sans** » (*nihil sine*) : « *Rien sans l'évêque, rien sans le conseil des prêtres, rien sans le consentement du peuple.* » (S. Cyprien).
- **Réajustement** : « *Réexaminer la formule 'uniquement consultatif' pour clarifier l'articulation entre consultation et délibération.* » (§92).

- **Transparence et évaluation :**

- « *Rendre compte de son ministère à la communauté.* » (§95).
- **Exigences concrètes :**

« *Le discernement ecclésial n'est pas une technique, mais une pratique spirituelle à vivre dans la foi.* » (§82)

5. Partie IV – Une pêche abondante

•Église locale et universelle :

- *« *L'Église ne peut être comprise sans être enracinée dans un territoire concret.* » (§110).
- **Paroisses** : « *Lieu privilégié de relations, d'accueil, de mission.* » (§117).

•Échange de dons :

- « *Chaque Église locale apporte ses richesses pour l'enrichissement mutuel.* » (§120).
- **Œcuménisme** : « *Le dialogue est toujours un échange de dons.* » (UUS 28).

•Ministère pétrinien :

- « *L'évêque de Rome est le garant de la synodalité.* » (§131).
- **Décentralisation** : « *Identifier les matières à réserver au Pape et celles à confier aux évêques.* » (§134).

6. Partie V – « Moi aussi, je vous envoie »

•Formation synodale :

- « *Intégrale, continue, partagée* » : impliquer tous les baptisés (laïcs, consacrés, ministres ordonnés).

•Catéchèse et éducation :

- « *Laboratoire de dialogue avec les hommes et femmes de notre temps.* » (§145).
- **Rôle des écoles catholiques** : « *Promouvoir une alternative aux modèles individualistes* » (§146).

« *La formation doit interpeller toutes les dimensions de la personne : intellectuelle, affective, relationnelle, spirituelle.* » (§143)

7. Conclusion – Un banquet pour tous les peuples

La synodalité comme anticipation du **banquet eschatologique** (Is 25,6-8).

« La table de la grâce est déjà dressée pour tous. » (§153).

« Marche ensemble » : *« En entrelaçant nos vocations, charismes et ministères. » (§154).*

« Que l'Esprit Saint nous apprenne à être un peuple de disciples missionnaires qui marchent ensemble. » (§155).

« La synodalité est le témoignage que l'Église rend à Dieu, harmonie d'amour qui se donne au monde. » (§154)

Discours du pape François

Discours inaugural (2 octobre 2024) :

- *« L'Esprit Saint est un guide sûr ; notre tâche est d'apprendre à discerner sa voix. »*
- *« Une Église synodale est comme un sacrement de l'unité du genre humain. »*

Salutation finale (26 octobre 2024) :

- *« Le Document final est un triple don : pour moi (évêque de Rome), pour le peuple de Dieu, pour le monde. »*
- *« Pas d'exhortation apostolique : le texte contient déjà des indications concrètes pour la mission. »*

3. Quelques éléments du Document final du synode

Dignité baptismale.

« La variété des vocations, des charismes et des ministères a une racine unique : “Nous avons tous été baptisés par un seul Esprit pour former un seul corps” (1Co 12, 13) ».

« Le baptême est le fondement de la vie chrétienne parce qu’il introduit chacun dans le don le plus grand : être enfants de Dieu, c’est-à-dire participer à la relation de Jésus avec le Père dans l’Esprit. Il n’y a rien de plus élevé que cette dignité (...) qui nous fait revêtir le Christ et être greffés sur Lui comme des sarments sur la vigne » (DF §21).

Autorité des pasteurs.

« L’autorité des pasteurs “est un don spécifique de l’Esprit du Christ Tête pour l’édification de tout le Corps” (CTI, n. 67).

La synodalité offre “le cadre interprétatif le plus approprié pour comprendre le ministère hiérarchique lui-même” (PAPE FRANÇOIS, *Discours en commémoration du 50^e anniversaire de l’institution du Synode des Évêques*, 17 octobre 2015)

Variété des charismes.

« Le processus synodal a mis en évidence que l’Esprit Saint suscite constamment une grande variété de charismes et de ministères dans le peuple de Dieu. “Dans l’édification du Corps du Christ, règne une diversité de membres et de fonctions. Unique est l’Esprit qui distribue des dons variés pour le bien de l’Église, à la mesure de ses richesses et des exigences des services (cf. 1Co 12, 11)” (LG 7). De même, l’aspiration à élargir les possibilités de participation et d’exercice de la coresponsabilité différenciée de tous les baptisés, hommes et femmes, est apparue » (DF 36).

Relations dans l'Église.

« Les relations renouvelées par la grâce et l'hospitalité offerte aux plus petits, selon l'enseignement de Jésus, sont le signe le plus éloquent de l'action de l'Esprit Saint dans la communauté des disciples. Pour être une Église synodale, une véritable conversion relationnelle est donc nécessaire. Nous devons apprendre à nouveau de l'Évangile que le soin des relations et des liens n'est pas une stratégie ou un instrument pour une plus grande efficacité organisationnelle, mais que c'est la manière dont Dieu le Père s'est révélé en Jésus et dans l'Esprit. Quand nos relations, malgré leur fragilité, laissent transparaître la grâce du Christ, l'amour du Père, la communion de l'Esprit, nous confessons par notre vie la foi en Dieu Trinité » (DF §50).

Attitude des prêtres.

« Dans une Église synodale, les prêtres sont appelés à vivre leur service dans une attitude de proximité, d'accueil et d'écoute de tous, en s'ouvrant à un style synodal. Les prêtres "constituent, avec leur évêque, un seul presbyterium" (LG 28) et collaborent avec lui pour discerner les charismes et pour accompagner et guider l'Église locale, avec une attention particulière au service de l'unité. Ils sont appelés à vivre la fraternité presbytérale et à marcher ensemble dans le service pastoral » (DF §72).

Coresponsabilité.

« L'expérience du Synode peut aider les évêques, les prêtres et les diacres à redécouvrir la coresponsabilité dans l'exercice de leur ministère, qui requiert également la collaboration avec d'autres membres du peuple de Dieu. Une répartition plus articulée des tâches et des responsabilités, un discernement plus courageux de ce qui appartient en propre au ministère ordonné et de ce qui peut et doit être délégué à d'autres, favoriseront son exercice d'une manière spirituellement plus saine et pastoralement plus dynamique dans chacun de ses ordres. Cette perspective ne manquera pas d'avoir un impact sur les processus décisionnels caractérisés par un style plus clairement synodal » (DF §74).

Rendre compte.

« Si l'Église synodale veut être accueillante, le rendre-compte doit devenir une pratique habituelle à tous les niveaux. Toutefois, les personnes en position d'autorité ont une plus grande responsabilité à cet égard et sont tenues de rendre compte à Dieu et à son peuple. Si au cours des siècles s'est conservée la pratique de rendre compte aux supérieurs, il faut retrouver la dimension du rendre-compte que l'autorité est appelée à donner à la communauté. Les institutions et les procédures consolidées par l'expérience de la vie consacrée (comme les chapitres, les visites canoniques, etc.) peuvent être une source d'inspiration à cet égard » (DF §99).

Conversion dans le discernement - Une Église à l'écoute de l'Esprit Saint

1. Le discernement dans une Église synodale
2. Le discernement synodal
3. Qu'est-ce que le sensus fidei ?
4. L'écoute dans l'Église
5. Une Église assistée par l'Esprit Saint
6. Discernement pour la mission

1. Le discernement dans une Église synodale

« Dans son constant discernement, l'Église peut aussi arriver à reconnaître des usages propres qui ne sont pas directement liés au cœur de l'Évangile. Aujourd'hui, certains usages, très enracinés dans le cours de l'histoire, ne sont plus désormais interprétés de la même façon et leur message n'est pas habituellement perçu convenablement. Ils peuvent être beaux, cependant maintenant ils ne rendent pas le même service pour la transmission de l'Évangile » (FRANÇOIS, *Evangelii Gaudium*, §43).

« Nous voyons ainsi que l'engagement évangéliste se situe dans les limites du langage et des circonstances. Il cherche toujours à mieux communiquer la vérité de l'Évangile dans un contexte déterminé, sans renoncer à la vérité, au bien et à la lumière qu'il peut apporter quand la perfection n'est pas possible. Un cœur missionnaire est conscient de ces limites et se fait « faible avec les faibles [...] tout à tous » (1Co 9, 22). Jamais il ne se ferme, jamais il ne se replie sur ses propres sécurités, jamais il n'opte pour la rigidité auto-défensive. Il sait que lui-même doit croître dans la compréhension de l'Évangile et dans le discernement des sentiers de l'Esprit, et alors, il ne renonce pas au bien possible, même s'il court le risque de se salir avec la boue de la route » (FRANÇOIS, *Evangelii Gaudium*, §45).

Défi du discernement

« Comment savoir si une chose vient de l'Esprit Saint ou si elle a son origine dans l'esprit du monde ou dans l'esprit du diable ? Le seul moyen, c'est le discernement qui ne requiert pas seulement une bonne capacité à raisonner ou le sens commun. C'est aussi un don qu'il faut demander. Si nous le demandons avec confiance au Saint Esprit, et que nous nous efforçons en même temps de le développer par la prière, la réflexion, la lecture et le bon conseil, nous pourrions sûrement grandir dans cette capacité spirituelle » (FRANÇOIS, *Gaudete et Exultate*, § 166).

« Le discernement (...) est un instrument de lutte pour mieux suivre le Seigneur. Nous en avons toujours besoin pour être disposés à reconnaître les temps de Dieu et de sa grâce, pour ne pas gaspiller les inspirations du Seigneur, pour ne pas laisser passer son invitation à grandir. (...) Le discernement nous conduit à reconnaître les moyens concrets que le Seigneur prédispose dans son mystérieux plan d'amour, pour que nous n'en restions pas seulement à de bonnes intentions » (FRANÇOIS, *Gaudete et Exultate*, §169).

Discernement et écoute

« Cependant, il pourrait arriver que dans la prière même nous évitions de nous laisser interpellé par la liberté de l'Esprit qui agit comme il veut. Il faut rappeler que le discernement priant doit trouver son origine dans la disponibilité à écouter le Seigneur, les autres, la réalité même qui nous interpelle toujours de manière nouvelle. Seul celui qui est disposé à écouter possède la liberté pour renoncer à son propre point de vue partiel ou insuffisant, à ses habitudes, à ses schémas. De la sorte, il est vraiment disponible pour accueillir un appel qui brise ses sécurités mais qui le conduit à une vie meilleure, car il ne suffit pas que tout aille bien, que tout soit tranquille. Dieu pourrait être en train de nous offrir quelque chose de plus, et à cause de notre distraction dans la commodité, nous ne nous en rendons pas compte » (FRANÇOIS, *Gaudete et Exultate*, §172).

« Une telle attitude d'écoute implique, c'est certain, l'obéissance à l'Évangile comme ultime critère, mais aussi au Magistère qui le garde, en cherchant à trouver dans le trésor de l'Église ce qui est le plus fécond pour l'aujourd'hui du salut. Il ne s'agit pas d'appliquer des recettes ni de répéter le passé, puisque les mêmes solutions ne sont pas valables en toutes circonstances, et ce qui sera utile dans un certain contexte peut ne pas l'être dans un autre. Le discernement des esprits nous libère de la rigidité qui n'est pas de mise devant l'éternel aujourd'hui du Ressuscité. Seul l'Esprit sait pénétrer dans les replis les plus sombres de la réalité et prendre en compte toutes ses nuances, pour que, sous un nouveau jour, émerge la nouveauté de l'Évangile » (FRANÇOIS, *Gaudete et Exultate*, §173).

Entrer dans le temps de Dieu

« Une condition essentielle au progrès dans le discernement, c'est de s'éduquer à la patience de Dieu et à ses temps qui ne sont jamais les nôtres. Il ne fait pas tomber le feu sur les infidèles (cf. Lc 9, 54) ni ne permet d'“arracher l'ivraie” qui grandit avec le blé (cf. Mt 13, 29). Il faut aussi de la générosité parce qu'“il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir” (Ac 20, 35). Nous ne discernons pas pour découvrir ce que nous pouvons tirer davantage de cette vie, mais pour reconnaître comment nous pouvons mieux accomplir cette mission qui nous a été confiée dans le Baptême, et cela implique que nous soyons disposés à des renoncements jusqu'à tout donner. En effet, le bonheur est paradoxal et nous offre les meilleures expériences quand nous acceptons cette logique mystérieuse qui n'est pas de ce monde. Comme l'affirmait saint Bonaventure en parlant de la croix : “Telle est notre logique”. Si quelqu'un entre dans cette dynamique, alors il ne laisse pas sa conscience s'anesthésier et il s'ouvre généreusement au discernement » (FRANÇOIS, *Gaudete et Exultate*, §174).

2. Le discernement synodal

Mettre en œuvre un discernement spirituel

Combat spirituel

Se laisser conduire par l'Esprit

Synode et peuple de Dieu

« Le corps entier des fidèles, oint par le Saint, ne peut se tromper en matière de croyance. Ils manifestent cette propriété particulière par le discernement surnaturel de tout le peuple en matière de foi, lorsque, depuis les évêques jusqu'au dernier des fidèles laïcs, ils manifestent un accord universel en matière de foi et de morale » (LG 12).

Le discernement dans le style synodal

« Écouter Dieu afin qu'avec lui nous puissions entendre le cri de son peuple ; écouter son peuple jusqu'à ce que nous soyons en harmonie avec la volonté à laquelle Dieu nous appelle » (Discours pour le 50^{ème} anniversaire de l'institution du Synode des Évêques, 17 octobre 2015).

Mettre en œuvre un discernement spirituel

L'évêque dans le discernement spirituel

« L'exercice du *sensus fidei* ne se confond pas avec l'opinion publique. Il est toujours lié au discernement des pasteurs aux différents niveaux de la vie ecclésiale, comme le montre l'articulation du processus synodal. Il vise à atteindre le consensus des fidèles (*consensus fidelium*), qui constitue 'un critère sûr pour déterminer si une doctrine ou une pratique particulière appartient à la foi apostolique' » (§22 ; cf. CTI).

3. Qu'est-ce que le *sensus fidei* ?

« Grâce à l'onction de l'Esprit Saint reçue au baptême, tous les croyants possèdent un instinct pour la vérité de l'Évangile, appelé *sensus fidei*. Il s'agit d'une certaine connaturalité avec les réalités divines, fondée sur le fait que, dans l'Esprit Saint, les baptisés sont rendus participants de la nature divine » (DF §22).

« De cette participation découle l'aptitude à saisir intuitivement ce qui est conforme à la vérité de la révélation dans la communion de l'Eglise » (DF §22).

« L'exercice du *sensus fidei* ne se confond pas avec l'opinion publique. Il est toujours lié au discernement des pasteurs aux différents niveaux de la vie ecclésiale, comme le montre l'articulation des phases du processus synodal. Il vise à atteindre le consensus des fidèles qui constitue un critère sûr pour déterminer si une doctrine ou une pratique particulière appartient à la foi apostolique » (DF §22).

« Quant à vous, vous possédez une onction, reçue du Saint, et tous, vous savez » (1 Jn 2, 20)

« Son onction vous enseigne sur tout » (1 Jn 2, 27).

« Le Peuple saint de Dieu participe aussi de la fonction prophétique du Christ ; il répand son vivant témoignage avant tout par une vie de foi et de charité, il offre à Dieu un sacrifice de louange, le fruit de lèvres qui célèbrent son Nom (cf. He 13, 15). La collectivité des fidèles, ayant l'onction qui vient du Saint (cf. 1 Jn 2, 20.27), ne peut se tromper dans la foi ; ce don particulier qu'elle possède, elle le manifeste moyennant le sens surnaturel de foi qui est celui du peuple tout entier, lorsque, "des évêques jusqu'aux derniers des fidèles laïcs", elle apporte aux vérités concernant la foi et les mœurs un consentement universel. Grâce en effet à ce sens de la foi qui est éveillé et soutenu par l'Esprit de vérité, et sous la conduite du magistère sacré, pourvu qu'il lui obéisse fidèlement, le Peuple de Dieu reçoit non plus une parole humaine, mais véritablement la Parole de Dieu (cf. 1 Th 2, 13), il s'attache indéfectiblement à la foi transmise aux saints une fois pour toutes (cf. Jude 3), il y pénètre plus profondément par un jugement droit et la met plus parfaitement en œuvre dans sa vie.

Mais le même Esprit Saint ne se borne pas à sanctifier le Peuple de Dieu par les sacrements et les ministères, à le conduire et à lui donner l'ornement des vertus, il distribue aussi parmi les fidèles de tous ordres, "répartissant ses dons à son gré en chacun" (1 Co 12, 11), les grâces spéciales qui rendent apte et disponible pour assumer les diverses charges et offices utiles au renouvellement et au développement de l'Église, suivant ce qu'il est dit : "C'est toujours pour le bien commun que le don de l'Esprit se manifeste dans un homme" (1 Co 12, 7). Ces grâces, des plus éclatantes aux plus simples et aux plus largement diffusées, doivent être reçues avec action de grâce et apporter consolation, étant avant tout ajustées aux nécessités de l'Église et destinées à y répondre. Mais les dons extraordinaires ne doivent pas être témérairement recherchés ; ce n'est pas de ce côté qu'il faut espérer présomptueusement le fruit des œuvres apostoliques ; c'est à ceux qui ont la charge de l'Église de porter un jugement sur l'authenticité de ces dons et sur leur usage bien ordonné. C'est à eux qu'il convient spécialement, non pas d'éteindre l'Esprit, mais de tout éprouver pour retenir ce qui est bon (cf. 1 Th 5, 12.19-21) » (VATICAN II, *Lumen Gentium*, §12).

« L'onction que vous avez reçue de Lui demeure en vous, et vous n'avez pas besoin qu'on vous enseigne. Son onction vous enseigne tout » (1 Jn 2,27).

« Le sensus fidei est cette 'onction' qui permet aux fidèles de reconnaître la voix de l'Esprit » (Saint Thomas d'Aquin, Somme théologique, II-II, q. 1, a. 9).

« Le saint Peuple de Dieu participe aussi à la fonction prophétique du Christ [...] par le sens de la foi (sensus fidei) qui le rend infaillible dans le crédit qu'il donne à la vérité révélée » (Lumen Gentium, 12).

4. L'écoute dans l'Église

« La seule méthode du synode est de s'ouvrir à l'Esprit Saint, avec courage apostolique, avec humilité évangélique et avec une prière confiante ; afin que ce soit lui qui nous guide, qui nous illumine et qui place devant nos yeux non pas nos avis personnels, mais la foi en Dieu, la fidélité au magistère, le bien de l'Église et la *salus animarum* » (PAPE FRANÇOIS, *Introduction du Saint-Père à la 1ère Congrégation générale de la XIVe Assemblée générale extraordinaire du Synode des Évêques*, 5 octobre 2015).

Défis de l'écoute

« Nous devons écouter à travers l'oreille de Dieu, si nous voulons être capables de parler à travers sa Parole » (Dietrich Bonhoeffer).

5. Une Église assistée par l'Esprit Saint

6. Discernement pour la mission

« Dans les affaires importantes, il faut chercher à discerner la volonté de Dieu par la prière, l'écoute et la délibération commune » (*Exercices spirituels*, §179).

Conversion des relations - Responsabilité partagée et articulation des ministères

1. Différentes natures des missions (*Lumen Gentium* 10)

2. Renouvellement des structures et des relations

3. Prise en compte des charismes

4. Les ministères

5. Consultation et discernement

1. Différentes natures des missions (*Lumen Gentium* 10)

2. Renouvellement des structures et des relations

3. Prise en compte des charismes

« Les charismes sont des dons de l'Esprit pour la vie et la mission de l'Église. Ils doivent être reconnus, accueillis et mis en valeur » (PAUL VI, *Evangelii Nuntiandi*, 1975).

4. Les ministères

« Le processus synodal a mis en évidence que l'Esprit Saint suscite constamment une grande variété de charismes et de ministères dans le peuple de Dieu. 'Dans l'édification du Corps du Christ règne également une diversité de membres et de fonctions. Unique est l'Esprit qui distribue des dons variés pour la fécondité de l'Église à la mesure de ses richesses et des exigences des services (cf. 1 Co 12, 1-11)' (LG 7). De même, l'aspiration à élargir les possibilités de participation et d'exercice de la coresponsabilité différenciée de tous les baptisés, hommes et femmes, est apparue » (DF §36).

« Tous les charismes ne doivent pas être configurés comme des ministères, ni tous les baptisés être des ministres, ni tous les ministres être institués. Pour qu'un charisme soit configuré comme ministère, il est nécessaire que la communauté identifie une vraie nécessité pastorale, et que cela s'accompagne d'un discernement effectué par le pasteur, avec la communauté, quant à l'opportunité de créer un nouveau ministère » (DF §66).

Dons dans l'Église, charismatiques, hiérarchiques, sacramentels

Les ministères dans l'Église

« Pour la plantation de l'Église et le développement de la communauté chrétienne, sont nécessaires des ministères divers, qui, suscités par l'appel divin du sein même de l'assemblée des fidèles, doivent être encouragés et soutenus par tous avec un soin empressé : parmi eux, il y a les fonctions des prêtres, des diacres et des catéchistes, et l'action catholique. » (Décret Ad Gentes 17).

L'Esprit Saint « réalise la diversité des grâces et des ministères (Cf. Ep 4, 12). » La Constitution Lumen Gentium, au n.7, souligne le rôle du Christ qui « dispose continuellement les dons des ministères par lesquels nous nous apportons mutuellement, grâce à sa vertu, les services nécessaires au salut, en sorte que, par la pratique d'une charité sincère nous puissions grandir de toutes manières vers celui qui est notre tête » et au n.12, mentionne les « grâces spéciales qui rendent apte et disponible pour assumer les diverses charges et offices utiles au renouvellement et au développement de l'Église (Cf. 1 Co 12, 7) », lesquelles grâces sont « ajustées aux nécessités de l'Église et destinées à y répondre » (Unitatis Redintegratio, n.2)

« En plus de cet apostolat, qui concerne tous les fidèles, les laïcs peuvent en outre, de diverses manières, être appelés à coopérer plus immédiatement avec l'apostolat de la hiérarchie, à la façon de ces hommes et de ces femmes qui étaient des auxiliaires de l'apôtre Paul dans l'Évangile, et, dans le Seigneur, dépensaient un grand labeur (cf. Ph 4, 3 ; Rm 16, 3 s.). En outre, ils ont en eux une aptitude à être assumés par la hiérarchie en vue de certaines fonctions ecclésiastiques à but spirituel. » (Lumen Gentium 33).

Les ministères dans l'Église corps du Christ

« Le Concile Vatican II présente les ministères et les charismes comme des dons de l'Esprit Saint pour l'édification du Corps du Christ et pour la mission en vue du salut du monde (cf. LG 4). L'Église, en effet, est dirigée et guidée par l'Esprit Saint, qui distribue des dons variés, hiérarchiques et charismatiques, à tous les baptisés, en les appelant à être, chacun à sa façon, actifs et co-responsables » (SAINT JEAN PAUL II, Exhortation apostolique *Christifideles laici*, §21).

« À chacun est donnée la manifestation de l'Esprit en vue du bien. Mais celui qui agit en tout cela, c'est l'unique et même Esprit : il distribue ses dons, comme il le veut, à chacun en particulier » (1Co 12, 7.11).

« Le Saint Esprit, en confiant à l'Église-Communion les différents ministères, l'enrichit d'autres dons et impulsions particulières, appelés charismes » (SAINT JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique *Christifideles laici*, §24).

Ils sont « ordonnés à l'édification de l'Église, au bien des hommes et aux biens du monde » (*Christifideles laici* §24).

« Les charismes sont à accueillir avec reconnaissance par celui qui les reçoit, mais aussi par tous les membres de l'Église. Ils sont en effet une merveilleuse richesse de grâce pour la vitalité apostolique et pour la sainteté de tout le Corps du Christ » (*Christifideles laici*).

« Pourvu cependant qu'il s'agisse de dons qui proviennent véritablement de l'Esprit Saint et qu'ils soient exercés de façon pleinement conforme aux impulsions authentiques de ce même Esprit » (*Christifideles laici*).

« L'action de l'Esprit Saint, qui souffle où il veut, n'est pas toujours facile à distinguer ni à recevoir. Nous savons que Dieu agit en tous les fidèles chrétiens et nous avons bien conscience des bienfaits qui procèdent des charismes à la fois en faveur de chacun et pour toute la communauté chrétienne » (*Christifideles laici*, §24).

« Toutefois, nous avons également conscience de la puissance du péché et de ses efforts pour semer le trouble et la confusion dans la vie des fidèles et des communautés » (DF §24).

« C'est à ceux qui ont la charge de l'Église de porter un jugement sur l'authenticité de ces dons et sur leur usage bien entendu. C'est à eux qu'il convient spécialement, non pas d'éteindre l'Esprit, mais de tout éprouver pour retenir ce qui est bon » (*Lumen Gentium* §12).

Acte de discernement

« Au fur et à mesure que nous grandissons, au milieu d'une multitude de voix où apparemment toutes ont raison, le discernement de ce qui nous conduit à la Résurrection, à la Vie, et non à une culture de la mort, est crucial » (PAPE FRANÇOIS, *Discours Visite Pastorale à Milan*, 25 mars 2017).

« Écouter Dieu afin qu'avec lui nous puissions entendre le cri de son peuple ; écouter son peuple jusqu'à ce que nous soyons en harmonie avec la volonté à laquelle Dieu nous appelle » (PAPE FRANÇOIS, *Discours pour le 50^{ème} anniversaire de l'institution du Synode des Évêques*, 17 octobre 2015).

Discernement de l'Église dans l'Église synodale

« Certains ministères ont été institués par l'Église depuis des temps très anciens, pour rendre à Dieu le culte qui lui est dû et pour assurer, selon les besoins, le service du peuple de Dieu. Par eux, on confiait aux fidèles le soin d'exercer des fonctions liturgiques et caritatives, de manière adaptée aux circonstances » (PAUL VI, *Motu proprio Ministeria quaedam*).

Dimension charismatique et dimension institutionnelle

« Que l'Église ne soit pas une institution qui est à nous, mais au contraire l'irruption de quelque chose d'autre, qu'elle soit dans son essence « de droit divin », a pour conséquence que nous ne pouvons pas la faire simplement par nous-mêmes. Cela signifie que nous n'avons jamais le droit d'utiliser en ce qui la concerne seulement le critère institutionnel ; cela veut dire qu'elle est, justement, totalement elle-même lorsque sont dépassés les normes et les usages des institutions humaines » (JOSEPH RATZINGER, *Pentecôte 1998*).

« Du moment que la foi est unique pour toute l'Église et est elle-même le facteur de son unité, sont nécessairement liés à la foi apostolique le désir d'unité, la volonté de rester dans la vivante communion de l'Église entière, ou pour le dire plus concrètement : rester proche des successeurs des Apôtres et du successeur de Pierre, auquel incombe la responsabilité de rassembler en un seul peuple de Dieu l'Église locale et l'Église universelle » (JOSEPH RATZINGER, *Pentecôte 1998*).

5. Consultation et discernement

DF §82. « Le discernement ecclésial n'est pas une technique d'organisation, mais une pratique spirituelle à vivre dans la foi. Il requiert la liberté intérieure, l'humilité, la prière, la confiance réciproque, l'ouverture à la nouveauté et l'abandon à la volonté de Dieu. Il n'est jamais 30 l'affirmation d'un point de vue personnel ou collectif, ni ne se résume à la simple somme des opinions individuelles ; chacun, parlant selon sa conscience, est ouvert à l'écoute de ce que d'autres partagent en conscience, afin de chercher ensemble à reconnaître « ce que l'Esprit dit aux Églises » (Ap 2, 7). Supposant la contribution de toutes les personnes impliquées, le discernement ecclésial est à la fois une condition et une expression privilégiée de la synodalité, dans laquelle la communion, la mission et la participation sont vécues ensemble. Le discernement est d'autant plus riche que tous sont entendus. C'est pourquoi il est essentiel de promouvoir une large participation aux processus de discernement, en veillant tout particulièrement à l'implication des personnes en marge de la communauté chrétienne et de la société. »

DF §83. « L'écoute de la Parole de Dieu est le point de départ et le critère de tout discernement ecclésial. Les Écritures Saintes, en effet, attestent que Dieu a parlé à son peuple, jusqu'à nous donner en Jésus la plénitude de toute la Révélation (cf. DV 2), et indiquent les lieux où nous pouvons entendre sa voix. Dieu communique avec nous avant tout dans la liturgie, car c'est le Christ lui-même qui parle « lorsqu'on lit dans l'Église les Saintes Écritures » (SC 7). Dieu parle à travers la Tradition vivante de l'Église, son magistère, la méditation personnelle et communautaire de l'Écriture, et les pratiques de la piété populaire. Dieu continue à se manifester à travers le cri des pauvres et les événements de l'histoire humaine. De plus, Dieu communique avec son peuple à travers les éléments de la création. Celle-ci, dont l'existence même renvoie à l'action du créateur, est remplie par la présence de l'Esprit qui donne la vie. Enfin, Dieu parle aussi dans la conscience personnelle de chacun, qui est « le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre » (GS 16). Le discernement ecclésial exige le soin et la formation continus des consciences, ainsi que la maturation du *sensus fidei*, afin de ne négliger aucun des lieux où Dieu parle et vient à la rencontre de son peuple. »

DF §84. « Les étapes du discernement ecclésial peuvent être articulées de différentes manières, selon les lieux et les traditions. Cependant, sur la base de l'expérience synodale, il est possible d'identifier certains éléments clés qui ne doivent pas être oubliés :

- a) la présentation claire de l'objet du discernement et la mise à disposition d'informations et d'instruments adéquats pour sa compréhension ;
- b) un temps convenable pour se préparer par la prière, l'écoute de la Parole de Dieu et la réflexion sur le sujet ;
- c) une disposition intérieure de liberté à l'égard de ses intérêts personnels et collectifs, et un engagement dans la recherche du bien commun ;
- d) une écoute attentive et respectueuse de la parole de chacun ;
- e) la recherche d'un consensus le plus large possible, qui émergera à travers ce qui fait le plus brûler les cœurs (cf. Lc 24, 32), sans masquer les conflits ni chercher des compromis au rabais ;
- f) la formulation, par celui qui conduit le processus, du consensus obtenu, et sa présentation à tous les participants, afin qu'ils manifestent s'ils s'y reconnaissent ou non. Sur la base du discernement, la décision appropriée mûrira. Elle engage l'adhésion de tous, y compris de ceux dont l'opinion n'a pas été acceptée, ainsi qu'un temps de réception par la communauté, qui pourra conduire, par la suite, à des vérifications et des évaluations.

DF §85. « Le discernement se déroule toujours dans un contexte concret, dont il faut connaître au mieux la complexité et les particularités. Pour que le discernement soit effectivement “ecclésial”, il faut se donner les moyens nécessaires. Parmi ceux-ci, une exégèse adéquate des textes bibliques aidera à les interpréter et à les comprendre, en évitant des approches partielles ou fondamentalistes ; la connaissance des Pères de l’Église, de la Tradition et des enseignements magistériels, selon leurs divers degrés d'autorité ; les apports des diverses disciplines théologiques ; les apports des sciences humaines, historiques, sociales et administratives, sans lesquels il n'est pas possible de connaître sérieusement le contexte dans lequel et en vue duquel s’effectue le discernement. »

DF §86. « Dans l’Église, il existe une grande variété d’approches du discernement, et de méthodologies solides. Cette variété est une richesse : avec les adaptations appropriées aux différents contextes, une pluralité d’approches peut se révéler féconde. En vue de la mission commune, il est important qu’elles entrent dans un dialogue cordial, sans perdre les spécificités de chacune et sans repli identitaire. Dans les Églises locales, en commençant par les petites communautés ecclésiales et les paroisses, il est fondamental d'offrir des opportunités de formation qui diffusent et nourrissent une culture de discernement ecclésial pour la mission, en particulier chez ceux qui occupent des postes de responsabilité. Tout aussi importante est la formation des accompagnateurs ou des facilitateurs, dont la contribution s'avère souvent cruciale dans la mise en œuvre des processus de discernement. »

Conversion dans la prière de décision

1. La prière comme fondement du discernement

2. Le rendre compte : transparence et responsabilité

3. Comment décider ?

4. Prises de décision et autorité dans l'Église

5. Praedicate Evangelium

6. Document final du synode et prise de décision

7. Mise en pratique dans nos communautés

1. La prière comme fondement du discernement

2. Le rendre compte : transparence et responsabilité

3. Comment décider ?

Parvenir à une décision

« La consultation qui s'exprime dans les assemblées synodales est en effet qualifiée de manière différente parce que les membres du Peuple de Dieu qui y participent répondent à la convocation du Seigneur, écoutent de façon communautaire ce que l'Esprit dit à l'Église à travers la Parole de Dieu qui résonne dans sa situation actuelle et interprètent les signes des temps avec les yeux de la foi. Dans l'Église synodale, la communauté tout entière, dans la libre et riche diversité de ses membres, est convoquée pour prier, écouter, analyser, dialoguer, discerner et conseiller afin de prendre des décisions pastorales plus conformes à la volonté de Dieu. Pour arriver à formuler leurs propres décisions, les pasteurs doivent donc écouter avec attention les vœux (vota) des fidèles » (CTI, *La Synodalité dans la vie et dans la mission de l'Église*, §68).

« Il n'y a pas d'extériorité ni de séparation entre la communauté et ses pasteurs — qui sont appelés à agir au nom de l'unique Pasteur —, mais distinction des tâches dans la réciprocité de la communion. Un synode, une assemblée, un conseil ne peut prendre de décisions sans les pasteurs légitimes. Le processus synodal doit se dérouler au sein d'une communauté hiérarchiquement structurée. Dans un diocèse, par exemple, il est nécessaire de distinguer entre le processus en vue d'élaborer une décision (*decision-making*) au moyen d'un travail commun de discernement, consultation et coopération, et la prise de décision pastorale (*decision-taking*) qui relève de l'autorité de l'évêque, garant de l'apostolicité et de la catholicité. L'élaboration est une tâche synodale ; la décision est une responsabilité ministérielle. Un exercice adéquat de la synodalité doit contribuer à mieux articuler le ministère de l'exercice personnel et collégial de l'autorité apostolique avec l'exercice synodal du discernement de la part de la communauté » (CTI, *La Synodalité dans la vie et dans la mission de l'Église*, §69).

4. Prises de décision et autorité dans l'Église

Que devient l'autorité ?

Comment articuler dignité baptismale et ministères ?

« Les évêques ont reçu, pour l'exercer avec l'aide des prêtres et des diacres, le ministère de la communauté. Ils président à la place de Dieu le troupeau, dont ils sont les pasteurs, par le magistère doctrinal, le sacerdoce du culte sacré, le ministère du gouvernement » (LG 20).

Une Église plus synodale donc plus diaconale ?

Ouverture théologique

5. Constitution Apostolique *Praedicate Evangelium*

« Prêcher l'Évangile : c'est la tâche que le Seigneur Jésus a confiée à ses disciples. Ce mandat constitue « le premier service que l'Église peut rendre à tout homme et à l'humanité entière dans le monde actuel ». C'est à cela qu'elle a été appelée : proclamer l'Évangile du Fils de Dieu, le Christ Seigneur, et, par lui, susciter chez tous les peuples l'écoute de la foi (cf. Rm 1, 1-5 ; Ga 3, 5). L'Église remplit son mandat avant tout lorsqu'elle témoigne, en paroles et en actes, de la miséricorde qu'elle a elle-même librement reçue. Notre Seigneur et Maître nous en a donné l'exemple lorsqu'il a lavé les pieds de ses disciples, et affirmé que nous serons bénis si nous faisons de même (cf. Jn 13, 14-17) » (*Praedicate Evangelium* §1).

« L'émergence des Conférences épiscopales dans l'Église latine représente l'une des formes les plus récentes dans lesquelles la *communio episcoporum* s'est exprimée au service de la *communio Ecclesiarum* fondée sur la *communio fidelium* » (PE §1.7). La Curie romaine n'est plus une instance entre le Pape et les évêques ; c'est un service pour le pape, et un service pour les évêques. De même, le nonce n'est pas au-dessus des évêques mais au service des évêques. « La Curie romaine est au service du Pape qui, « comme Successeur de Pierre, est le principe perpétuel et visible et le fondement de l'unité qui lie entre eux soit les évêques, soit la multitude des fidèles » » (*Praedicate Evangelium* §1.8).

« Cette réforme propose, dans l'esprit d'une « “décentralisation” salutare », de laisser à la compétence des pasteurs la faculté de résoudre, dans l'exercice de « leur propre fonction d'enseignement » et de pasteurs, les questions qu'ils connaissent bien » (*Praedicate Evangelium* § II.2).

« Caractère vicair de la Curie romaine. Toute institution curiale accomplit sa mission en vertu du pouvoir reçu du Pontife romain, au nom duquel elle agit avec un pouvoir vicair dans l'exercice de son *munus* primatial. Pour cette raison, tout fidèle peut présider un dicastère ou un organisme, étant pris en compte la compétence, le pouvoir de gouvernement et la fonction de ce dernier » (*Praedicate Evangelium* § II.5).

6. Document final du synode et prise de décision

DF §92. « Dans une Église synodale, la compétence décisionnelle de l'évêque, du collège épiscopal et de l'évêque de Rome est inaliénable, car elle est enracinée dans la structure hiérarchique de l'Église établie par le Christ, au service de l'unité et du respect de la légitime diversité (cf. LG 13). Cependant, elle n'est pas inconditionnelle : une orientation qui émerge dans le processus consultatif en tant que résultat d'un discernement correct, surtout s'il est effectué au sein des organes participatifs, ne peut pas être ignorée. Une opposition entre consultation et délibération est donc inappropriée : dans l'Église, la délibération se fait avec l'aide de tous, jamais sans l'autorité pastorale qui décide en vertu de sa charge. C'est pourquoi la formule récurrente du CIC, qui parle d'un vote « uniquement consultatif » (*tantum consultivum*), doit être réexaminée afin de supprimer de possibles ambiguïtés. Il apparaît opportun de procéder à une révision des normes canoniques dans une perspective synodale, qui clarifie tant la distinction que l'articulation entre consultation et délibération, et éclaire les responsabilités de ceux qui, dans leurs différentes fonctions, prennent part aux processus décisionnels. »

DF §93. « Le soin apporté à un déroulement ordonné, ainsi que la claire prise de responsabilité des participants, sont des facteurs déterminants pour la réussite des processus décisionnels tels qu'ils sont envisagés ici :

a) il incombe en particulier à l'autorité : de définir avec clarté l'objet de la consultation et de la délibération, ainsi que la personne à qui revient la prise de décision ; d'identifier les personnes à consulter, que ce soit en raison de leur expertise spécifique ou de leur implication dans le dossier ; de veiller à ce que tous les participants aient un accès effectif aux informations pertinentes, afin qu'ils puissent formuler leur avis en connaissance de cause ;

b) les personnes qui expriment leur avis lors d'une consultation, à titre individuel ou en tant que membres d'un organe collégial, assument la responsabilité de : donner un avis sincère et honnête, en leur âme et conscience ; respecter la confidentialité des informations reçues ; formuler clairement leur avis, en identifiant les points essentiels de celui-ci de sorte que l'autorité, dans le cas où elle prendrait une décision qui diverge de l'avis reçu, puisse expliquer comment elle en a tenu compte dans sa délibération ;

c) une fois que l'autorité compétente a formulé la décision, en ayant respecté le processus de consultation et clairement exprimé les raisons qui la motivent, tous sont tenus de respecter celle-ci et de la mettre en œuvre – même si elle ne correspond pas à leur propre point de vue, – en raison du lien de communion qui unit les baptisés. Reste sauf le devoir de participer avec honnêteté à la phase d'évaluation de la décision. Il demeure toujours possible de faire appel à une autorité supérieure, selon les modalités prévues par le droit. »

DF §94. « Une mise en œuvre synodale, correcte et résolue, des processus décisionnels contribuera au progrès du peuple de Dieu dans une perspective participative, en premier lieu à travers les médiations institutionnelles prévues par le droit canonique, notamment les organes participatifs. Sans changements concrets à court terme, la vision d'une Église synodale ne sera pas crédible, ce qui éloignera les membres du peuple de Dieu qui ont puisé force et espérance dans le cheminement synodal. Il appartient aux Églises locales de trouver les modalités appropriées pour mettre en œuvre ces changements. »

7. Mise en pratique dans nos communautés

Conclusion générale : Une Église en marche vers la mission

La synodalité n'est pas une option, mais **la voie que Dieu attend de l'Église du troisième millénaire** (Pape François, *Discours du 17 octobre 2015*). Elle nous appelle à :

- **Marcher ensemble**, prêtres et laïcs, dans un esprit de communion et de mission.
- **Écouter l'Esprit Saint**, qui parle à travers la diversité des voix.
- **Renouveler nos structures** pour qu'elles soient au service de l'Évangile.

« La synodalité est un chemin de renouveau spirituel et de réforme structurelle pour rendre l'Église plus participative et missionnaire, c'est-à-dire pour la rendre plus capable de marcher avec chaque homme et chaque femme en rayonnant la lumière du Christ. » (Document final, §28)

« Que l'Esprit Saint, don du Ressuscité, soutienne et guide toute l'Église sur ce chemin. Lui qui est harmonie, qu'il continue à rajeunir l'Église par la force de l'Évangile, qu'il la renouvelle et la conduise à l'union parfaite avec l'Époux. » (Document final, Note d'accompagnement du Saint-Père François, p. 6).